ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Actions de prévention sanitaire pour l'éclipse totale du 12 août 2026

Question écrite n° 17022

Texte de la question

M. Stéphane Peu appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les actions de prévention sanitaire prévues dans la perspective de l'éclipse solaire totale du 12 août 2026. Le 12 août, en plein cœur de la période estivale, une éclipse totale de Soleil va toucher une partie du continent européen et notamment l'Hexagone en fin de journée. L'évènement est spectaculaire, populaire et gratuit. Comme lors de l'éclipse du 11 août 1999, dernier phénomène de cette ampleur observé dans le pays, les médias relaieront largement le compte à rebours et des dizaines de millions de personnes seront incitées à admirer un coucher de Soleil partiellement ou fortement éclipsé. Cependant, un tel phénomène n'est pas sans danger. Dans tous les pays concernés par ce type d'évènement, des mesures de prévention sont mises en œuvre afin de protéger les populations les plus vulnérables, notamment les enfants, contre le risque de « cécité d'éclipse ». Observer directement le Soleil sans protection adaptée peut provoquer des brûlures irréversibles de la rétine, entraînant dans les cas les plus graves une perte définitive de la vision. Lors de l'éclipse solaire de 1999, la France avait mis en place un important dispositif de prévention, reposant notamment sur la diffusion de messages de sensibilisation et la distribution de 30 millions de lunettes homologuées à la population. Malgré ces mesures, le site de Santé publique France indique que 147 personnes ont été recensées comme présentant une atteinte rétinienne. À ce jour, pourtant, aucune information, aucun plan de soutien et d'aide à la diffusion de moyens de protection n'est mis en place. Alors qu'il faudrait, en outre, disposer de 20 à 30 millions de paires de lunettes éclipse certifiées ISO 12312-2 pour répondre aux besoins - comme en 1999 -, ce sont moins d'un million de pièces qui ont été diffusées par les associations qui animent l'évènement, comme l'Association française d'astronomie avec la Nuit des étoiles. En l'état, on s'achemine donc tout droit vers une pénurie et par voie de conséquence vers un problème sanitaire. Indépendamment du fait qu'il est ici question d'un enjeu de santé publique, il est à noter que le marché se désintéresse du sujet. M. le député partage les inquiétudes formulées par les associations et leurs représentants et souhaite connaître l'avis du Gouvernement et les mesures qu'il a prises ou envisage de prendre pour protéger la population. Il lui demande notamment si le Gouvernement entend constituer un stock minimal de lunettes d'éclipse, soutenir la distribution d'équipements de protection et accompagner les acteurs associatifs mobilisés afin que cet évènement rare soit accessible au plus grand nombre et puisse être observé sans danger.

Données clés

Auteur : M. Stéphane Peu
Circonscription : Seine-Saint-Denis (2e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17022
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées
Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 14 juillet 2026, page 6563